51 580 habitants 368 Km de masses d'eau « cours d'eau »

## **UNITÉ HYDROGRAPHIQUE** ORNE AMONT

Sur le secteur de l'Orne amont, les eaux souterraines (FRHG308 et FRHG512), très vulnérables, sont affectées par des teneurs élevées en nitrates et pesticides. La reconquête de leur qualité prioritairement à l'intérieur des bassins d'alimentation de captage AEP est un enjeu essentiel.

La protection des eaux superficielles de l'Orne qui constituent une ressource complémentaire importante pour l'AEP, est aussi impérative afin de préserver leur rôle de dilution vis à-vis des eaux souterraines plus polluées.

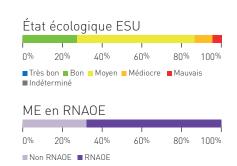
Les principaux enjeux pour les eaux superficielles concernent la gestion des sols et de l'espace agricole pour réduire le ruissellement et la restauration de la morphologie des cours d'eau.

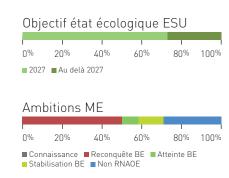
Les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur l'axe principal de l'Orne dont celui en aval de cette unité hydrologique, le barrage de Rabodanges.

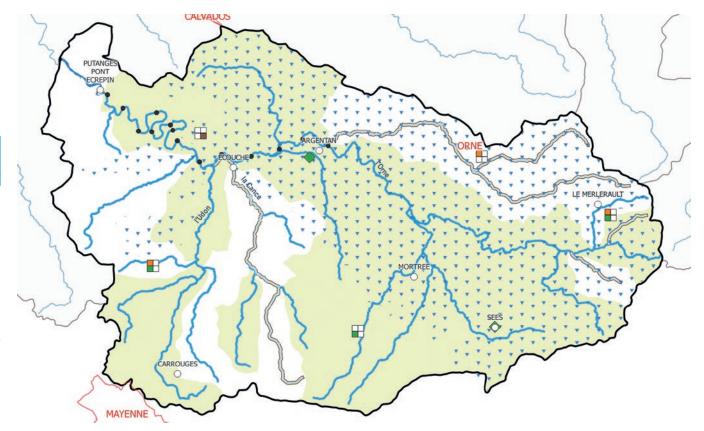
1 004 km<sup>2</sup>

Enfin, la restauration de zones humides fonctionnelles est un enjeu fort de cette UH.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	21
Lac	1
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	2







## SAGE «ORNE AMONT» mis en œuvre

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE ORNE AMONT

BN.4-3

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	S0	С	μ	Е
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	4				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	8				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	4				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	20				
Réduction des	pollutions des industries					
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	4				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	4				
Réduction des	pollutions agricoles					
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	36				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	8				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	4				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	8				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	4				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	12				
Protection et i	restauration des milieux					
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	20				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	8				
Gestion de la i	ressource en eau					
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	4				
Gouvernance						
GOU0601	Mesures de gouvernance complémentaires	4				